

ARRÊTÉ DU MAIRE N°084-2026**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
Rue Louis BASTIEN, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 25/06/2026 de Monsieur Patrick VERDONTOT, représentant la société STPML, pour le déplacement de branchements au réseau d'eau potable à réaliser au 3 rue Louis Bastien, pour le compte du SIDESOL,

Vu l'arrêté de voirie portant permission de voirie N°26-079 délivré au SIDESOL par les services de la COPAMO en date du 03/06/2026,

Considérant que pendant ces travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La rue Louis BASTIEN sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux. Le stationnement des véhicules sera interdit à hauteur du chantier.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable 3 jours à compter du mardi 30 juin 2026.

Les travaux ne devront pas gêner le passage des véhicules de collecte du SITOM Sud-Rhône mardi 30 juin 2026.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise STPML est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la manifestation.

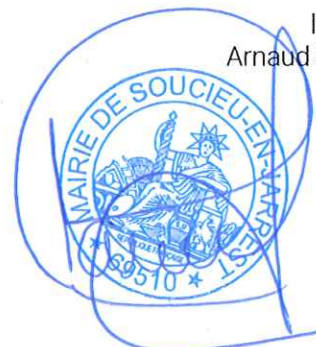
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur VERDONTOT, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au service collecte du SITOM Sud-Rhône,
- à Monsieur VERDONTOT.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 26 juin 2026

le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : **26 JUIN 2026**